



2014-12-184-CAB

nomenclature: 9.4

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

OBJET : MOTION DE PROTESTATION CONTRE LA REDUCTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT

L'an deux mille quatorze, le seize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT,

Arrivée de Mme PICAT au point n° 2014-12-175-DGS

EXCUSES

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES
Mme DELAVENNE		
M. CLAVERIE		

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
 28 à partir du point n° 2014-12-175-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30
 31 à partir du point n° 2014-12-175-DGS



2014-12-184-CAB - MOTION DE PROTESTATION CONTRE LA RÉDUCTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Le Projet de Loi de Finances 2015 présenté par le Gouvernement confirme sa volonté de réaliser 21 milliards d'euros d'économie pour la seule année 2015 et 50 milliards au total répartis sur les trois prochaines années. Entre 2015 et 2017, l'État prévoit de réduire de 11 milliards d'euros le financement des collectivités locales. À cette somme s'ajoute la réduction de 1,5 milliard déjà appliquée en 2014. Alors que les collectivités pèsent pour environ 9,5% de la dette de la France, elles sont contraintes de participer au redressement et à la réduction de cette dette à hauteur de 25%. À elles seules, les communes assumeront 60% de cette mise à contribution des collectivités.

De nombreuses voix se sont élevées pour souligner les difficultés que le désengagement de l'État entraînait pour les collectivités locales et les services publics qu'elles animent. Pour l'Association des Maires de France, ce plan de réduction des financements est « incohérent », « arbitraire » et « insupportable ». Son ancien Président Jacques PÉLISSARD a parlé de restrictions « effroyables ». Le nouveau Président François BAROIN a indiqué dès sa récente élection qu'il n'était « pas question que les maires supportent à la place de l'État l'impopularité fiscale » et que la baisse des dotations allait « provoquer un effet de souffle dont nous ne mesurons pas encore les conséquences ». Au 97^e Congrès des Maires, Anne HIDALGO, Maire de Paris, a rappelé que les Maires assument leur « part d'investissement pour l'avenir et les générations futures » et qu'il est « donc indispensable de [les] soutenir dans cet investissement ». Le Conseil municipal tarnosien réuni le 10 juillet 2014 a soutenu à l'unanimité la « motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État » et plus de 13 500 communes de France ont fait de même.

Plusieurs éléments étayent les inquiétudes des élus locaux. Le *Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation relatif à l'évolution des finances locales à l'horizon 2017* publié par le Sénat le 12 novembre 2014, indique que la baisse des dotations annoncée par le Gouvernement consiste à revenir en seulement trois ans au niveau des dotations de 2003. L'ampleur de cet effort risque de conduire de nombreuses collectivités territoriales dans une « impasse financière ». Le rapport considère que les collectivités vont être contraintes de réduire leurs dépenses d'investissement de 30% par rapport à 2013 (45% pour les seules communes) et que près des deux tiers des collectivités pourraient être dans le rouge en 2018. Plus de la moitié des grandes villes de plus de 50 000 habitants et 40 % des villes de 10 à 50 000 habitants seraient notamment en situation de déficit. François BAROIN a déclaré qu'à « l'horizon 2017, le risque est majeur pour beaucoup de communes de ne plus pouvoir s'autofinancer ».

Les dotations de l'État versées à Tarnos ont été réduites de 155 000 euros en 2014, et le seront vraisemblablement de 530 000 en 2015, pour atteindre 1 290 000 euros en 2017. Tarnos s'est développé avec les industries présentes sur son territoire. Pour répondre aux défis posés par le secteur industriel, Tarnos a investi dans ses services publics et les a développés. À terme, avec ce désengagement massif de l'État, les services publics locaux et les communes sont menacés dans leur fonctionnement même. Ces mesures risquent d'entraîner la dégradation voire la disparition de certains services publics. Elles augmenteront les difficultés des territoires et des populations et toucheront tous les citoyens, notamment les plus démunis.



LE CONSEIL MUNICIPAL * Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

DELIBÈRE

RAPPELLE son attachement à la libre administration des collectivités territoriales et à la démocratie locale ;

PROTESTE contre la réduction drastique des dotations globales de fonctionnement et le désengagement de l'État qui étend les compétences des collectivités locales tout en réduisant les financements ;

RÉAFFIRME son refus de compenser la réduction des dotations par une pression fiscale accrue sur les citoyens ;

DÉCIDE qu'une banderole soit apposée sur l'Hôtel de Ville afin de protester publiquement contre ces mesures et leur impact négatif sur les collectivités territoriales

Vote: 31

Pour: 28

Abstention : 3 (Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 décembre 2014

Le Maire

